

Université de Paris : statuts en cours de finalisation, création repoussée à mars 2019 (C. Clerici)

Paris - Publié le jeudi 25 octobre 2018 à 11 h 52 - Actualité n° 131988

« Sur un plan organisationnel et de création d'une identité commune, le projet d'Université de Paris n'est pas simple, car chaque faculté réunira des composantes de Descartes et de Diderot, ce qui nécessite de vraiment travailler à un projet commun qui pourrait être soutenu par un financement Idex. En cela, c'est une fusion plus complexe que celles qu'on a pu voir dernièrement comme Strasbourg ou Sorbonne Université qui réunissaient des universités avec des disciplines plus complémentaires », déclare Christine Clerici, présidente de l'Université Paris Diderot, à News Tank, le 23/10/2018.

Elle fait le point sur le projet de création de l'Université de Paris, qui doit réunir en 2019, les universités Paris Descartes et Paris Diderot avec l'IPGP, dans le cadre d'un établissement expérimental prévu par le futur projet d'ordonnance, et dont la publication est attendue par les établissements.

« Le retard pris par le vote puis la promulgation de la loi Essoc, en août 2018, alors que nous l'attendions quatre mois plus tôt, nous a obligé à décaler notre calendrier initial qui prévoyait la création de l'Université de Paris au 01/01/2019, et qui aura donc plutôt lieu en mars 2019 », ajoute la présidente.

Les statuts sont en cours de finalisation, et s'appuient sur l'ébauche produite dans le dossier Idex. « Elle était assez détaillée s'agissant des conseils centraux, mais volontairement moins précise sur l'articulation entre le central et les trois facultés (lettres SHS, santé, sciences) », précise Christine Clerici. Depuis, des préfigurateurs ont été désignés par les composantes de Paris Diderot et Paris Descartes pour élaborer le volet facultaire.

Quant à l'atterrissage de l'établissement à l'issue de la période expérimentale, Christine Clerici estime qu'il est « encore tôt pour en parler : je crois que ce qui est important c'est, en tout premier lieu, de voir comment s'intègre l'IPGP ».

Autre axe important du projet selon la présidente de Paris Diderot : la participation renforcée des organismes de recherche, et notamment du CNRS et de l'Inserm qui seront représentés au CA du futur établissement. « Outre la stratégie globale de recherche, je souhaite que nous portions ensemble une stratégie internationale, en nous appuyant sur nos implantations res-

pectives qui, pour certaines, pourraient devenir communes », précise-t-elle.

L'articulation central / facultés à finaliser

« Actuellement, nous en sommes dans la phase de finalisation des statuts », indique Christine Clerici. En attendant, les préfigureurs facultaires nommés par les universités achèvent leurs réflexions, sur le partage des compétences entre central et facultés.

Objectif : mettre en oeuvre le projet qui consiste à articuler, selon la présidente :

- « des conseils très stratégiques, avec une administration d'appui forte, où on impulse des dynamiques transversales notamment interdisciplinaires reposant sur des moyens financiers dédiés ;
- et des facultés autonomes qui élaborent une stratégie disciplinaire en leur sein, qui participent au projet stratégique global de manière collective, et qui se voient déléguer des compétences en matière budgétaire et salariale ».

L'Université de Paris sera un établissement expérimental, dans les modalités prévues par le projet d'ordonnance. Mais selon la présidente de Paris Diderot, il s'agira d'une configuration « assez simple du point de vue juridique, car la nouvelle université comporte seulement trois établissements, dont deux universités ».

Quant à l'IPGP, qui souhaite conserver sa personnalité morale en raison de ses missions nationales, elle indique que « les liens sont déjà très forts » en termes de formation et de recherche.

« Actuellement les étudiants en master de l'IPGP sont inscrits à Paris Diderot et dans le futur, l'UFR Step (Sciences de la Terre, de l'environnement et des planètes) sera intégrée à l'établissement composante IPGP qui proposera ainsi l'ensemble des cycles de formation. »

Pour la rédaction des statuts, elle indique avoir pu s'appuyer sur plusieurs spécialistes, et notamment Emmanuel Roux, président de la commission juridique de la CPU, ainsi que sur un conseiller d'État.

« Actuellement, nous travaillons avec le service de la réglementation du ministère. Nous essayons d'avoir un regard juridique pertinent, sachant que la version finale de l'ordonnance n'est pas encore sortie, et qu'il sera peut-être nécessaire d'ajuster nos statuts à ce moment-là », ajoute-t-elle.

Le calendrier de la mise en place

Une fois les statuts finalisés s'enclencheront les différentes étapes de création de la future Université de Paris :

- « Nous aurons une version zéro des statuts pour fin octobre, qui fera l'objet d'allers-retours avec les CT et les CA d'ici mi-décembre, pour un vote du projet de décret avec les statuts au mois de janvier 2019.
- Il sera présenté au Cneser de février, et nous espérons une publication au JO mi-mars, ce qui conduira à la nomination d'un administrateur provisoire et à la mise en place de l'assemblée constituante réunissant les trois CA.

- La dernière phase sera celle des élections, en avril mai pour les conseils centraux, puis en juin pour la présidence. »

Christine Clerici qui avait annoncé dès avril 2018 son intention de briguer la présidence du futur établissement, confirme sa volonté.

Politique de site : une collaboration maintenue

A la question de savoir si l'intégration d'autres établissements à la future Université de Paris, notamment les partenaires d'[USPC](#), est envisagée, Christine Clerici répond que « ce n'est pas un sujet pour le moment ».

« On ne pourra l'envisager qu'une fois le nouvel établissement stabilisé. Une fusion demande beaucoup de travail, beaucoup d'attention, même quand on se connaît comme c'est le cas entre Diderot et Descartes. On n'imagine pas toujours les différences de cultures entre établissements, mais elles sont réelles. »

Pour autant, elle souligne que les partenaires au sein d'[USPC](#) le resteront dans le cadre de l'établissement expérimental. « Nous avons signé une convention de partenariat au moment de l'[Idex](#) dans laquelle nous nous engageons à poursuivre la collaboration que nous avons construite depuis maintenant dix ans. Nous gardons des liens particulièrement forts avec Sorbonne Nouvelle - Paris 3, Paris 13, l'Inalco, Sciences Po, avec qui nous sommes en train de construire une nouvelle formation ; et nous avons tout intérêt à les maintenir », dit-elle.

Cette collaboration se fera aussi selon elle, dans le cadre de l'[Idex](#), dont le portage sera transféré à l'Université de Paris, « mais dans lequel les partenaires et les organismes de recherche joueront bien évidemment un rôle ».

La discussion des prochaines semaines pour les membres d'[USPC](#) va, selon Christine Clerici, plutôt porter sur l'avenir de la [Comue](#) :

« L'ordonnance ouvre des possibilités, et nous devons en discuter avec les partenaires. Nous devons aussi voir quels services partagés seront transférés à l'Université de Paris ou pas, comme Sapiens ou le collège des écoles doctorales. »

Liens renforcés avec les organismes de recherche

« La future Université de Paris rassemblera d'importantes forces issues des organismes de recherche. Pour l'[Inserm](#), l'Université de Paris représentera 20 % de ses forces nationales et ce projet est donc important pour nous comme pour eux », indique Christine Clerici, qui ajoute être « évidemment très attentive à la nomination du futur président directeur général de l'[Inserm](#), car nous souhaitons que ce partenariat soit fort ».

Autre partenaire de poids : le [CNRS](#), qui « en nombre de chercheurs est le plus représenté, avec des forces CNRS dans l'ensemble des champs disciplinaires » des établissements. « Ici également, nos objectifs stratégiques doivent être convergents », dit-elle.

Puis, à côté de ces organismes, l'IRD, le CEA et l'Ined sont également impliqués, « mais à un moindre degré ». Tous participent aux comités de pilotage de l'Idex.

Parmi les sujets à aborder avec les organismes de recherche, elle mentionne « les grandes infrastructures de recherche des trois secteurs qui peuvent être parfois inter-secteurs », et « les flagships que nous avons prévus de créer comme par exemple l'institut des données qui sera pluridisciplinaire (astrophysique, santé, SHS, etc) ».

Au niveau international, elle ajoute qu'une réflexion de coopération renforcée pourrait se prolonger dans le cadre d'une Université européenne, « mais nous devons attendre d'être stabilisé avant de l'envisager ».

Université de Paris : statuts en cours de finalisation, création repoussée à mars 2019 (... 1/2

Parcoursup : « Pour une régionalisation des secteurs »

« La question francilienne est assez spécifique. Je suis très favorable à une régionalisation des secteurs. Il faut qu'on arrête de considérer que les académies franciliennes sont hors secteur pour les établissements parisiens.

Par exemple, pour les bacheliers de villes limitrophes à Paris, quel sens cela a-t-il ? Il est parfois plus facile pour eux de venir par les transports en commun que de se déplacer dans leur département. Notamment en licence où la proximité géographique est un critère de choix.

Cette régionalisation de Parcoursup a été autorisée pour certaines filières en tension comme la Paces ou pour d'autres qui étaient peu représentées dans des universités hors Paris. Donc homogénéisons le processus à l'ensemble des filières ! Et dans la mesure où la réforme académique prévoit une seule région académique en 2021, autant ne pas attendre pour l'entrée dans le supérieur. »

Université de Paris : statuts en cours de finalisation, création repoussée à mars 2019 (... 2/2

Réforme de la Paces : « Une opportunité pour les UFR de réfléchir à leur fusion »

« C'est un sujet à travailler en lien étroit avec les doyens de santé, mais également avec les autres composantes de l'université car il y aura, de facto, des conséquences pour les autres filières.

Pour l'Université de Paris cela fournit une opportunité aux UFR de médecine de Descartes et de Diderot de réfléchir ensemble à la mise en place de ces nouveaux parcours santé et d'envisager de fusionner dès 2020, et pour l'odontologie en 2021. Le point d'attention concerne notamment les étudiants qui ne pourront pas entrer en santé, pour savoir comment on les intègre ailleurs. »

Christine Clerici



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Coordination des universités de recherche intensive françaises Présidente	Juin 2018	Aujourd'hui
Université Paris 7 - Diderot Présidente	Mai 2014	Aujourd'hui
Coordination des universités de recherche intensive françaises Vice-présidente	Octobre 2016	Juin 2018
Université Paris 7 - Diderot Administratrice provisoire	Octobre 2013	Mai 2014
Université Paris 7 - Diderot Vice-présidente	Mars 2012	Avril 2014
Inserm Déléguée de l'université Paris 7 Diderot	2009	2011
Université Paris 7 - Diderot Déléguée santé auprès du président	2008	2009

Fiche n° 3660, créée le 06/05/14 à 10:32 - MàJ le 25/10/18 à 11:40

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »